RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Société : SAS 2FBATIMENT
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social : 4000€
Siège social : 22 bis rue de fenouillet 31140 Saint Alban
RCS : Saint Alban, RCS N° 842295503 RM 31

L'an 2024, le 31/08/2024, à 15h, les associés de la Société 2Fbatiment, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 842295503, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, situé à 22Bis rue de fenouillet 31140 Saint Alban.

Étaient présents :
- Mr FATMI FOUZI, associé de la société, titulaire de 51 actions, représentant 51 % du capital social.
- FATMI SORAYA, associé de la société, titulaire de 49 actions, représentant 49 % du capital social.

Président de séance : Fatmi Fouzi

Le président de séance constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

Ordre du jour :
- Dissolution anticipée volontaire de la société.

Lecture de la résolution :
Le président de séance rappelle les motifs qui conduisent à proposer la dissolution anticipée de la société, notamment expliquer brièvement les raisons de la dissolution, comme l'arrêt d'activité depuis plus de 8 mois et le manque des chantiers, des difficultés économiques.

Après avoir pris connaissance des explications fournies, les associés présents votent sur la résolution suivante :

Résolution unique :
- Il est décidé de procéder à la dissolution anticipée volontaire de la société SAS 2Fbatiment , à compter du 01 septembre 2024.
- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 22 Bis rue de fenouillet 31140 saint Alban.
- Mr Fatmi Fouzi, domicilié à [redacted] est nommé en qualité de liquidateur amiable avec tous pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations de liquidation, payer le passif, réaliser l'actif et répartir le solde entre les associés.

Vote :
- Nom du premier associé Mr FATMI FOUZI : Pour
- Nom du second associé Mme FATMI SORAYA : Pour

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs :
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité légale, d'enregistrement et de dépôt auprès des organismes compétents.

Clôture de la séance :
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Fait à [redacted] le 31/08/2024.

Signatures :

Mr FATMI FOUZI

[redacted]

[redacted]